

Loi n° 2000-647 du 10 juillet 2000 tendant à préciser la définition des délits non intentionnels

10/07/2000

Composée de 14 articles, la loi précise notamment les cas de délits non intentionnels quand le lien entre la faute et le dommage est direct ou indirect. Elle prévoit que les fautes indirectes devront revêtir une certaine gravité pour engager la responsabilité pénale de leurs auteurs.